

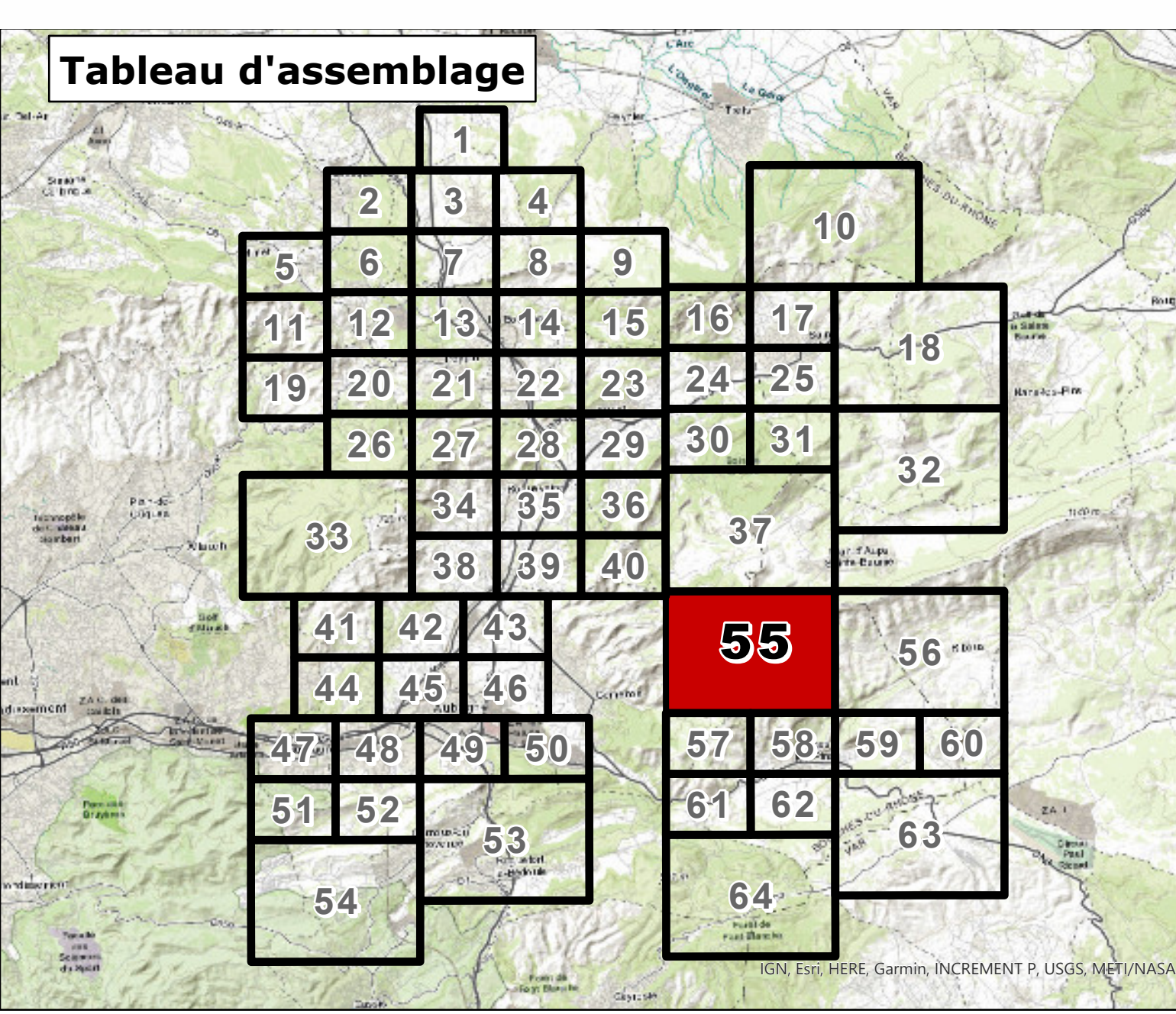
Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

PLANCHE
55

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AURIOL, CUGES-LES-PINS
N
1:4 000



Urbanisme	MIXTES SOCIALES ET FONCTIONNELLES	PRESCRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEURS)
Urbanisme	Non servitude / Hors zone mixte	Implantation imposée
Limite de zone	Secteur de mixité sociale	Marge de recul
Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	Linéaire commerciale	Marge réglementaire "entrée de ville"
Polygone constructible	Unité commerciale	Prescription de hauteur
EMPLACEMENTS RESERVES	Rôle de vie	Prescription de vue
Emplacement réservé pour voirie	DIVERS	
Emplacement réservé	Servitude d'affilié d'un projet	
Autre emplacement réservé	Bâtiment pouvant changer de destination	
Emplacement réservé de mixité sociale	Secteur de richesse du sol ou sous-sol	
Servitude pré-localisation pour équipement	PATRIMOINE NATUREL	
Patrimoine	Espace vert protégé	Espace boisé classé
PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL	Autre protégé ponctuel	Espace Bosé Classé
Élément remarquable	Alignement végétal	
Élément remarquable faisant l'objet d'une fiche	Espace vert protégé	
Canal de Marseille et dérivations	Terrain à protéger	
Fond de Plan		
Parcelaire	Bâti dur	Bâti léger
Élément de repère	Pêche ou Plan d'eau	Chenal

